



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Programme de Travaux « Aménagement du local G pour la S.A.B – Port de Toga »

L'An Deux Mille Vingt Six, le 8 juin à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Gilles SIMEONI

Pouvoirs : -

Absents :

Carulina COLOMBANI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

OBJET : Programme de Travaux « Aménagement du local G pour la S.A.B – Port de Toga »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2026 désignant la composition du Bureau Communautaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est propriétaire d'un local Brut de 92 m² - local G, situé sur le port de Toga, Commune de Ville di Pietrabugno ;

Considérant que dans le cadre de la redynamisation économique et de l'optimisation du foncier du Port de Toga, l'objectif est d'aménager ce local afin d'y accueillir les bureaux de la Société des Autobus Bastiais, incluant une zone d'accueil du public ;

Vu le rapport présenté ce jour en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le Programme de Travaux « Aménagement du local G pour la S.A.B – Port de Toga » pour un coût global prévisionnel de l'opération de 200 000 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget Transport de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Section Investissement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification